

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Commission « Citoyenneté et développement durable »

séance du 15 juin 2009  
séance du 18 mai 2009

## 28 Subvention sur projet 2009 - association Femmes sans frontière

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, BOUKHELIF, KOUACHI, M. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM VARLET, CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Mme OYONO

Pouvoir à : M. MONTES

Mme BARBETTE

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

M. MACHU

Pouvoir à : M. SEGUIN

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

- Nombre de conseillers en exercice

39

- Nombre de conseillers présents

35

■ **Rapport de présentation :**

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

Il vous est proposé de verser la subvention sur projet 2009 à l'association suivante :

DEMANDEUR	PRESENTATION	ATTRIBUTION 2008	DEMANDE 2009
Femmes sans frontière	Projet interculturel et intergénérationnel avec des habitantes du quartier Rouher et les résidents de Facenda	FPH (CAC)	500 €

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits ouverts au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « citoyenneté développement durable » en date du 18 mai 2009  
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire:**

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité:**

**Article 1er :**

de verser la subvention sur projet 2009 à l'association suivante :

DEMANDEUR	PRESENTATION	SUBVENTION 2009
Femmes sans frontière	Projet interculturel et intergénérationnel avec des habitantes du quartier Rouher et les résidents de Facenda	500 €

**Article 2 :**

d'imputer la dépense sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville (compte 6574/025 CB).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 23.06.09

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 23.06.09

Pour extrait certifié conforme :

Le Directeur général des services certifie en application de l'article L2131-1 du CGCT que le présent acte a été rendu exécutoire :

Le : **24 JUIN 2009**

Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des Services

Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des Services

Philippe RALUY

Philippe RALUY



LA VILLE

**CREIL**

PICARDIE

[www.mairie-creil.fr](http://www.mairie-creil.fr)